



REGLEMENT 2019

15^{ème} édition !

1. Chaque concurrent connaîtra la devise des quatre heures vélo de BAS-OHA :

« L'important est de s'amuser ! »

2. Le départ sera donné à 13 h précises, le LUNDI 10 juin 2019 pour une durée de QUATRE heures.
3. Les participants auront entre 9 ans et 13 ans maximum (carte d'identité obligatoire) à la date du 01 juin 2019 ET seront inscrits en classe de 4, 5 ou 6^{ème} primaires.
4. Une équipe comprend un minimum de SIX concurrents et un maximum de HUIT accompagnées d'un coach devant être majeur (carte d'identité obligatoire). Ce dernier sera présent pendant les 4 heures de la course et ne s'occupera que d'une seule équipe inscrite.
5. Seul le coach de l'équipe remplira le bulletin d'inscription. Celui-ci sera envoyé PAR FAX au numéro : 085/27.01.28 OU via le formulaire disponible sur notre site bas-oha.be avant le 6 juin 2019, date maximale d'inscription.
6. Seulement les 12 premières équipes inscrites seront retenues pour prendre le départ.
7. Le bulletin incomplet ou illisible sera écarté.
8. Si le nom d'un enfant se retrouve sur plusieurs bulletins, les différentes inscriptions au complet seront nulles.
9. L'inscription n'est définitive qu'après confirmation de l'organisateur (par E-MAIL ou SMS).
10. Le vélo sera inspecté avant la course et sera de modèle VTT (pouvant rouler dans un terrain de type « prairie »); il sera équipé de freins en parfait état de marche et il sera conforme à la législation belge. Il portera le numéro de l'équipe (mis à la disposition par l'organisateur). Un second vélo pourra être utilisé en cas de soucis techniques. Mais le numéro devra IMPERATIVEMENT être fixé sur ce dernier. Le port du casque ATTACHE est obligatoire pour chaque concurrent.
11. Le circuit (fermé à la circulation) sera tracé en plein centre de BAS-OHA conformément au plan défini et transmis à chaque équipe avant le départ. Tout raccourci improvisé sera sanctionné.
12. Comptage : un point de comptage se situera à la sortie du chapiteau. Chaque concurrent passant ce point criera à haute et intelligible voix son numéro de dossard. L'équipe ayant fait le plus grand nombre de tours sera le vainqueur.
13. Interruption de course : seule la direction de course sera autorisée à stopper momentanément ou définitivement la course et seulement pour une raison valable.
14. Dans le cas d'un arrêt momentané, les vélos pourront être réparés pendant l'interlude et un nouveau départ sera donné SANS AUGMENTER le temps de course.
15. Un prix spécial 15^{ème} sera remis à l'équipe la plus festive pour cette édition anniversaire (vélo et nom d'équipe originaux, cris de « guerre », tenue des participants et supporters hors du commun...)
16. L'équipe ne respectant pas les règles se verra stoppée et exclue de la course.

DIDIER THYSE

POUR TOUTES LES INFORMATIONS : **REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK**